



ANNEXE 1: INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 3 : Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs

Transmettez l'original à l'Agglo'GAL, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRESENTATION DES ACTIONS ET COÛTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 3

Possibilité de cocher actions 3.2 et 3.3 ensemble

		Actions	Coûts admissibles	Conditions
<input type="checkbox"/>	Action 3.1	Développer, animer et structurer les filières du tourisme, des loisirs, de la culture et ses acteurs	Dépenses de rémunération et frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de formation Coûts liés à l'organisation d'une animation ou d'une activité Coûts liés à l'information et l'accompagnement des porteurs Dépenses d'équipements et de matériels Coûts indirects	Dépenses d'équipement et de matériel : coûts ≤ à 10% du coût total du projet Coûts indirects : taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles
<input type="checkbox"/>	Action 3.2	Soutenir l'émergence de projets, d'activités et d'hébergements touristiques et de loisirs touristiques	Coûts liés à la création d'un hébergement ou d'une nouvelle activité ou d'un nouveau service touristiques Etudes préalables et accompagnement pour la mise en place du projet Coûts de communication liés à l'investissement Coûts de formation individuelle liés à l'investissement	Localisation : siège du porteur de projet au sein de la CACL et déclinaison opérationnelle du projet au sein du territoire du GAL. Les projets d'investissements immatériel et/ou matériel doivent permettre la création d'un nouveau service et d'une nouvelle activité touristique L'attribution des aides pour les collectivités et établissements publics n'est possible que pour des projets de valorisation et de découverte d'un site naturel et/ou culturel La formation individuelle n'est éligible que si elle est rattachée directement à un projet d'investissement et qu'elle est nécessaire à la mise en œuvre du projet. Coûts de communication : coûts ≤ à 20% du coût total du projet Coûts de formation individuelle: coûts ≤ à 40% du coût total du projet
<input type="checkbox"/>	Action 3.3	Valorisation, sensibilisation et communication des activités de tourisme et de loisirs basés sur les savoirs, savoir-faire, les patrimoines culturel et naturel	Coûts liés aux actions de promotion et de valorisation des projets touristiques et de loisirs Coûts liés à l'organisation d'un événementiel, d'actions de promotion et de valorisation	Localisation : siège du porteur de projet au sein de la CACL et déclinaison opérationnelle du projet au sein du territoire du GAL Les aides ne sont attribuées que pour des projets collectifs portés par des regroupements d'opérateurs touristiques, des associations ou des collectivités

Coûts exclus :

- La conception, l'édition d'outils de communication destinées à être vendu
- L'acquisition de véhicules roulants
- Les événementiels ponctuels de type foire n'ayant pas de portée territoriale
- Les fêtes communales

Pour les projets de création d'un hébergement ou d'une activité :

INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 3.3 :

Pour les actions de valorisation, sensibilisation et communication (dont événementiel): programme d'action prévisionnel

N°	Intitulé action	Descriptif de l'action/de l'évènementiel	Lieu et date de l'action	Public cible

Pour les supports/outils de valorisation, communication et/ou sensibilisation :

N°	Type d'outils/supports créés	Modalités d'animation, de diffusion, de mise à jour (exemple : mise à jour site internet)

Pour les projets collectifs et/ou partenariaux :

Partenaire(s)	Détails du projet	Partenariat formalisé (convention, lettre d'intention)
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

MONTANT ET TAUX D'AIDE

Je suis un(e) :

Taux d'aide publique maximum :

Plafonds

Agriculteur Uniquement action 3.2	<input type="checkbox"/> 75%	Action 3.2, coût total du projet: 50 000€ maximum
Entreprise	<input type="checkbox"/> 75%	
Association loi 1901	<input type="checkbox"/> 100%	
Collectivité et leur groupement Ou Etablissement public	<input type="checkbox"/> 100%	

Remarque :

- Pour les projets dont le financement est soumis à d'autres règles d'Etat, le taux de financement pourra être différent (dans la limite du taux indiqué ci-dessus).
- Pour les entreprises, le taux d'aide pour les coûts de formation individuelle liée au projet est de 70%.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE (VOIR NOTICE)

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
--------	--------------	-------------------------------------------	------------

Pour l'action 3.1

Note de présentation détaillée du projet, selon les modalités définies dans le cahier des charges de l'appel à projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les dépenses de rémunérations : CV de l'animateur ou fiche de poste si non recruté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour la formation de l'animateur : note ou justificatif indiquant la nécessité de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour l'action 3.2

Note de présentation détaillée du projet selon les modalités définies par l'Agglo 'GAL. Pour les investissements immatériel et/ou matériel, préciser le caractère nouveau pour le territoire (nouveau service, nouvelle activité touristique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les formations individuelles : note présentant la nécessité de la formation, ou l'exigence de formation requise pour mettre en œuvre le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les projets de création d'infrastructures : preuve de maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour l'action 3.3

Plan d'actions prévisionnel détaillant : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et le plan de développement présentant une réelle démarche de mise en réseau, de mutualisation de moyens - L'appropriation du projet par les acteurs (privés et/ou publics) dans la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion de ce projet 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les actions partenariales : convention de partenariat ou lettre d'intention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Justification	Sans objet
Nombre de bilans et de contrôle des actions mises en œuvre par le tiers organisme retenu dans le cadre de l'appel à projet				<input type="checkbox"/>
Nombre d'acteurs des filières tourisme, des loisirs, de la culture reçus par le tiers organisme retenu dans le cadre de l'appel à projet				<input type="checkbox"/>
Nombre de porteurs de projets d'activités, d'hébergements touristiques et de loisirs touristiques reçus par le tiers organisme				<input type="checkbox"/>
Nombre de porteurs de projet d'actions de sensibilisation reçus par le tiers organisme				<input type="checkbox"/>
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées				<input type="checkbox"/>
Nombre d'activités et d'infrastructures touristiques maintenues/créées				

Indicateurs de résultats	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Justification	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés				
Nombre d'emplois créés dans les projets soutenus				<input type="checkbox"/>
Nombre de projets de structuration et d'animation des filières soutenus				<input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ou structures touristiques ou de loisirs nouvellement créées sur le territoire				<input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ou structures touristiques ou de loisirs appuyés dans leur développement sur le territoire				<input type="checkbox"/>
Nombre d'habitants bénéficiaires des actions de sensibilisation et communication				<input type="checkbox"/>

L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés

Fait à _____, le _____

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*):
En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.

Cachet du demandeur

ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 3 : Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs

Transmettez l'original à l'Agglo'GAL, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRINCIPE ET CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilités.

Les opérations seront notées via une grille de sélection qui contiendra les critères ci-dessous.

Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

Critères de sélection pour l'action 3.1 :					
Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Conditions de notation		Coefficient pondération	Justifier ou commentaire
Modalités d'accompagnement	Projet garantissant un accompagnement notamment vers l'action 3.2 et 3.3	0	Pas de réflexion en ce sens	2	
		1	Le projet a une stratégie en ce sens		
Dimension pédagogique	Projet présentant une grande qualité pédagogique au regard des méthodes proposées, des supports	0	Non	2	
		1	Oui		
Suivi-évaluation	Projet intégrant des dispositions de pilotage et d'évaluation; garantissant des méthodes de pilotage et d'évaluation cohérents avec le cahier des charges : évaluations intermédiaires, outils de pilotage (mise en place comité de pilotage)	0	Non	1	
		1	Oui		
				Seuil (note minimal pour être retenu)	3

Critères de sélection pour l'action 3.2 :

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Conditions de notation	Coefficient pondération	Justifier ou commentaire
Qualité environnementale	Le projet présente une démarche éco-responsable	0 Le projet a un impact significatif sur l'environnement sans mesure compensatoire	3	
		1 Le projet a un impact significatif sur l'environnement et intègre des mesures compensatoires		
		2 Le projet a un impact sur l'environnement et intègre des mesures compensatoires adaptées		
		3 Le projet a peu d'impact sur l'environnement		
Innovation, expérimentation	Le projet permet l'émergence de: - nouveau services, - nouvelles démarches partenariales - transversalité entre secteurs économiques habituellement séparés, - formes originales d'information /consultation de la population	0 Le projet reconduit/ reproduit une opération déjà existante	2	
		1 Le projet améliore une opération existante		
		2 Le projet est nouveau pour le territoire		
			Seuil (note minimal pour être retenu)	5

Critères de sélection pour l'action 3.3 :

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Conditions de notation	Coefficient pondération	Justifier ou commentaire	
Partenariat	Le projet associe plusieurs acteurs	0	Aucun acteur associé	3	
		1	Un acteur associé		
		2	Adhésion à un réseau, avec convention de partenariat		
		3	Organisme juridique propre		
Public cible	Les actions de valorisation, sensibilisation et communication visent le grand public	0	Non	1	
		1	Oui		
Thématique	Le projet intervient dans l'un des domaines suivants : - Savoirs - Savoir-faire - Patrimoine culturel - Patrimoine naturel	1	Oui, dans un seul domaine	1	
		2	Oui, deux domaines et plus		
		3	Oui, 3 domaines et plus		
Moyens de diffusion	Les outils/ moyens de communication sont adaptés au projet	0	Non	1	
		1	Oui		
Durabilité de l'action	Projet à caractère durable, s'inscrit dans du long terme, stratégie réfléchie, réaliste et adaptée (et/ou plan d'action sur plusieurs mois/années)	0	Non	2	
		1	Oui		
			Seuil (note minimal pour être retenu)	7	